



Banque Alimentaire
des Alpes Maritimes

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

Exercice 2015



Ensemble, aidons l'Homme à se restaurer

Sommaire

Sommaire	2
Chiffres clés 2015	3
Rapport moral	4
Faits marquants	5
Collecter	6
Gérer	8
Distribuer	10
Animer	12

Chiffres clés 2015

1 700 tonnes	de produits alimentaires distribués
3 400 000	équivalents repas distribués
31 000	personnes secourues
107	associations et CCAS partenaires sur
37	communes des Alpes-Maritimes
130	bénévoles, équivalant à
31	emplois temps plein
6	salariés
1 300 m²	d'entrepôts
230 m³	de chambres froides
6	véhicules de transport, dont
4	frigorifiques

1€ de subvention = **13** repas distribués
pour une valeur de **23 €**

Rapport moral

Le réseau des
Banques
Alimentaires

La **Banque Alimentaire des Alpes-Maritimes** (BA 06) a été créée par des associations caritatives en juillet 1994 pour partager des ressources afin de récupérer et redistribuer des produits alimentaires aux plus démunis.

La BA 06 est affiliée à la **Fédération Française des Banques Alimentaires** (FFBA), créée en 1984, qui regroupe **79 Banques Alimentaires** et **23 antennes** régionales.

La FFBA est affiliée à la **Fédération Européenne des Banques Alimentaires** (FEBA), créée en 1986, qui regroupe **265 Banques Alimentaires** dans **23 pays**.

Les Banques Alimentaires représentent le plus important réseau de lutte contre la faim et la précarité, ce qui justifie l'intérêt que lui portent l'Union Européenne et les pouvoirs publics.

Le projet associatif

Les Banques Alimentaires sont le maillon central d'une chaîne allant des fournisseurs aux associations caritatives qui, **ensemble**, luttent contre l'exclusion sociale en fournissant une alimentation de qualité aux personnes en situation précaire.

- **Les Banques Alimentaires développent une expertise professionnelle** pour collecter gratuitement, gérer et distribuer des denrées alimentaires provenant d'industriels ou de grandes surfaces de distribution, et cela toute l'année.
 - **Les Banques Alimentaires ont pour objectif de « restaurer l'homme »**, avec une exigence d'alimentation équilibrée et de lien social, grâce à une proximité des **102 Banques Alimentaires** et antennes locales avec plus de **5 300 partenaires associatifs**.
-

Nos valeurs

Les valeurs fondamentales des Banques Alimentaires sont :

- Le **refus du gaspillage** : en récupérant des produits consommables auprès du monde agricole, des industriels de l'agro-alimentaire et de la grande distribution afin d'en faire bénéficier les plus démunis.
 - L'**exigence de gratuité** : en n'achetant ni ne vendant aucun des produits distribués.
 - Le **devoir de neutralité et de tolérance** : associations d'intérêt général loi de 1901, les Banques Alimentaires sont apolitiques et aconfessionnelles.
 - La **lutte contre l'exclusion** : en soutenant les associations dans leurs démarches d'écoute, d'accompagnement social et de réinsertion des personnes aidées.
-

Faits marquants 2015

Toujours plus de pauvreté entraîne toujours plus de demande d'aide sociale :

- Plus de 10,5% de chômage dans les Alpes-Maritimes.
- 17,8% de la population (180 000 personnes) vit avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté.

(Chiffres Baromètre Social DROS – Novembre 2015)

Disparition de notre Président Claude Sucosky qui a amené notre association à se restructurer autour de son successeur, François Muller.

Loi contre le gaspillage alimentaire demandant aux grandes surfaces de distribution de donner leurs produits non commercialisables à des organismes d'aide alimentaire qui va nous ouvrir l'accès à plus de magasins, ... mais pas toujours accessibles ni avec des volumes suffisants pour justifier le déplacement d'un véhicule.

Loi sur la transition énergétique interdisant l'utilisation de sacs plastiques qui va nous obliger à repenser l'organisation de nos Collectes auprès du grand public (magasins et établissements scolaires).

Diversification des approvisionnements avec la création de Fondalim PACA qui regroupe les 5 Banques Alimentaires de la Région PACA, la FRIAA (Fédération Régionale des Industries Agro-Alimentaires) et COOP de France Alpes-Méditerranée pour encourager producteurs et industriels à faire don de leurs produits non commercialisables aux organismes d'aide alimentaire.

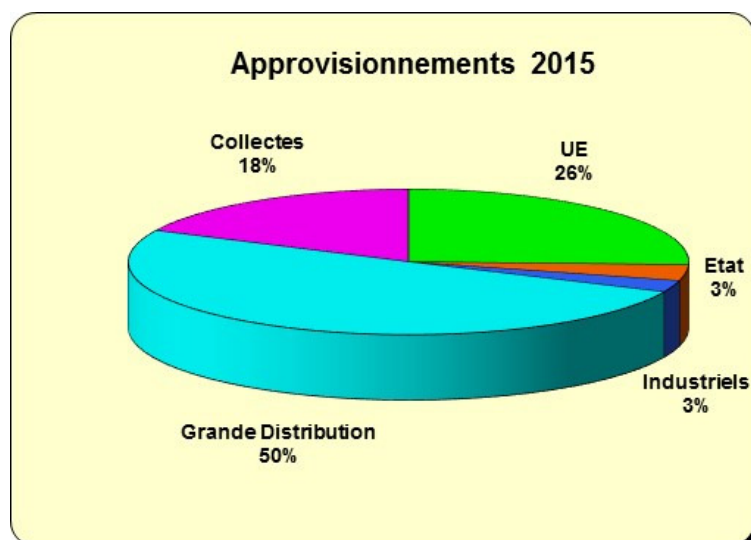
Développement du ramassage dans les grandes surfaces de distribution :

- Effectué dans 46 magasins, il représente pour la première fois en 2015 plus de 50% de nos approvisionnements.
- Afin de permettre une plus grande proximité avec certains magasins trop éloignés de nos locaux, une partie de ce ramassage a été déléguée à des Associations Partenaires qui ont su s'équiper professionnellement à cet effet.

Distribution itinérante dans les quartiers niçois

- Élaboré en 2014 avec l'association Paje autour d'un camion financé par nos partenaires publics et privés, ce projet de distribution itinérante est devenu opérationnel en 2015 dans 3 quartiers niçois parmi les plus défavorisés et jusqu'alors mal desservis.

Collecter



1 656 tonnes récoltées

2 % de plus qu'en 2014

- **GMS :** 833 t
- **UE + État :** 483 t
- **Collectes :** 297 t
- **Industriels :** 43 t

Grande Distribution Développement de notre partenariat avec les Grandes et Moyennes Surfaces de Distribution (GMS), puisqu'en 2015 nous avons sauvé du gaspillage **833 tonnes** de produits dans **46 magasins (45 tonnes et 13 magasins de plus qu'en 2014)**.

Pour des raisons d'efficacité, une partie de ce ramassage a été **déléguée à des Associations Partenaires** qui ont su s'équiper pour respecter les règles de traçabilité et d'hygiène alimentaire qui nous sont imposées par les pouvoirs publics : **2 Associations** ont ainsi pu récupérer directement **26 tonnes** de produits dans **7 magasins** ; d'autres démarrent début 2016.

Ce type de partenariat tripartite (Association, Magasin, Banque Alimentaire) devrait se développer pour répondre aux obligations de la loi contre le gaspillage alimentaire.

La **lutte contre le gaspillage**, en récupérant **tous les jours** auprès de la grande distribution plus de **3,2 tonnes de produits** retirés des rayons, compte pour **50% de nos approvisionnements**.

Il s'agit essentiellement de produits frais, d'excellente qualité, retirés des linéaires avant leur date de péremption :

- **Fruits & légumes :** 35 %
- **Produits laitiers :** 23 %
- **Viandes, charcuteries, plats cuisinés :** 21 %
- **Conserves et produits secs :** 13%
- **Viennoiserie :** 8 %

Ces produits frais sont traités dans le plus grand respect des règles d'hygiène et de santé alimentaire : contrôle des températures lors de l'enlèvement, transport en camions réfrigérés, contrôle des températures à l'arrivée avant stockage immédiat en chambre froide.

Union Européenne
et État

Avec un volume relativement **stable** à **483 tonnes**, soit **29% de nos ressources**, l'Union Européenne et l'État demeurent notre seconde source d'approvisionnement.

Les **424 tonnes** du Fonds Européen d'Aide aux Démunis (**FEAD**) ne pouvant faire l'objet d'aucune commercialisation sont interdits de distribution aux Épiceries Sociales qui revendent les produits à environ 10% du prix marché.

L'**État** a donc abondé cette dotation par **59 tonnes** de produits réservés aux seules Épiceries Sociales.

Particuliers

Avec plus de **296 tonnes**, les **Collectes** effectuées auprès du grand public sont en légère progression (**+4%**) par rapport à 2014.

Malgré une baisse sensible (-11%) par rapport à l'année précédente, la Collecte Nationale de fin novembre reste le moment fort avec près de 1 000 bénévoles présents dans 90 magasins.

Les Collectes de Printemps avec la participation des Lions Clubs et du Rotary, celles réalisées tout au long de l'année lors des interventions dans les établissements scolaires et des opérations ponctuelles menées par des entreprises ou des associations solidaires ont largement compensé cette baisse :

- **Collecte Nationale :** **166 tonnes**
 - **Collecte de printemps :** **100 tonnes**
 - **Établissements scolaires :** **26 tonnes**
 - **Autres collectes :** **4 tonnes**
-

Industriels

Notre département n'étant ni agricole ni industriel, ce poste demeure, avec **43 tonnes**, relativement faible et **très fluctuant** d'une année sur l'autre en fonction des produits que nous pouvons obtenir d'autres régions.

Création de **Fondalim PACA** entre les Banques Alimentaires de la région, la **FRIAA** (Fédération Régionale des Industries Agro-Alimentaires) et **COOP de France** Alpes-méditerranée pour encourager producteurs et industriels à faire don de leurs produits non commercialisables aux organismes d'aide alimentaire.

Une fois pleinement opérationnelle, cette organisation et la plateforme régionale de répartition entre Banques Alimentaires, devraient permettre une augmentation significative de cette source d'approvisionnements.

Gérer

Organisation

Pour gérer l'approvisionnement, le stockage et la distribution de 1 700 tonnes de denrées, **la Banque Alimentaire applique tout le professionnalisme et la rigueur d'une entreprise de l'agro-alimentaire.**

Les produits sont stockés dans des entrepôts où des spécialistes en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire veillent à leur bonne conservation et au maintien de leur qualité.

Approvisionnement, collectes, stockage, distribution, manutention, transport et gestion sont essentiellement assurés par des bénévoles qui y consacrent tout ou partie de leur temps libre. Quelques emplois salariés viennent compléter ces ressources pour certains postes techniques.

Fonctionnement

- Les tâches liées à la gestion sont très diversifiées et nécessitent une certaine technicité :
 - Approvisionnement des produits fournis par l'Union Européenne et l'État.
 - Organisation du stockage dans l'entrepôt.
 - Enregistrement sur un système informatique (VIF) de toutes les entrées et sorties des marchandises afin d'en assurer la traçabilité.
 - Organisation des collectes nécessitant de nombreux contacts, la recherche et la formation des bénévoles, l'enlèvement des marchandises et leur tri.
 - Organisation du ramassage quotidien dans plus de 45 grandes surfaces de distribution, et du stockage de denrées périssables.
 - Le stockage des denrées alimentaires fait l'objet d'une réglementation stricte :
 - Les produits frais doivent être enlevés à jour et à heure fixe. Ils sont ensuite mis à la disposition d'associations équipées de glaciers pour respecter la chaîne du froid.
 - Entreposés à Nice Lingostière, ils font l'objet d'un contrôle et d'un tri permanents afin de garantir, en particulier, le respect de la chaîne du froid et des dates limites de consommation.
 - La comptabilité matière est assurée par le responsable de l'entrepôt et par des bénévoles spécialisés.

Des relevés mensuels, mis à la disposition de la FFBA et des pouvoirs publics permettent de suivre l'emploi des ressources, en particulier pour les produits du FEAD et de l'État.
-

Rebuts

Si la manipulation de denrées alimentaires, souvent proches des dates limites de consommation, implique inévitablement des déchets, la Banque Alimentaire se doit de gérer au mieux ses stocks afin de réduire ces rebuts au strict minimum.

En 2015, les rebuts de marchandise, qui se sont élevés à près de **48 tonnes**, représentent **3%** du volume distribué et sont essentiellement constitués de fruits & légumes.

La **baisse de 10 tonnes** des rebuts par rapport à l'année précédente a été obtenue grâce à une régulation du ramassage durant les mois d'été pour répondre à une moindre demande des associations partenaires dont un certain nombre sont fermées.

Ressources humaines

La Banque Alimentaire des Alpes-Maritimes fonctionne grâce à :

- **130 bénévoles** permanents, donnant chacun de quelques heures à quelques jours par semaine, sans compter plus de 1 000 bénévoles ponctuels pour les opérations de collecte. En 2015, ces bénévoles ont fourni gratuitement près de 52 000 heures de travail, équivalant à **31,4 emplois temps plein**, d'une valeur de **1,2 million d'Euros**.
 - **6 salariés** dont 3 CDI et 3 CDD – CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi). En 2015, ces salariés ont réalisé 10 416 heures de travail pour un coût de **180 900 €**.
-

Ressources matérielles

La Banque Alimentaire des Alpes-Maritimes dispose de :

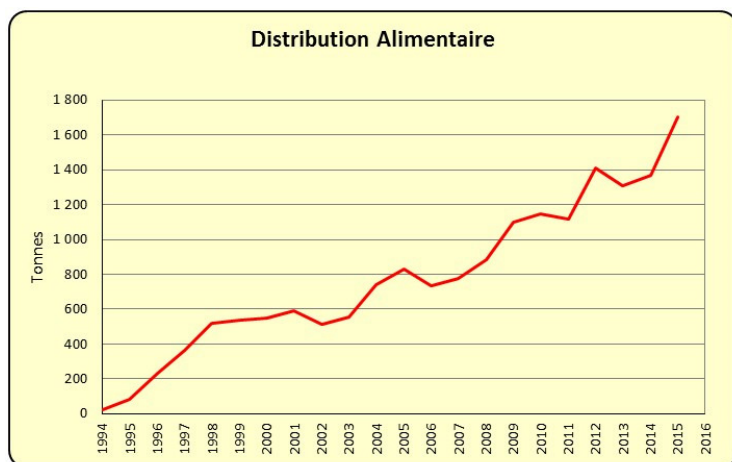
- **1 entrepôt de 1 300 m²** équipé pour une capacité de stockage de 1 000 palettes.
 - **2 chambres froides de 230 m³** pour le stockage et le tri des produits frais.
 - **12 congélateurs** pour la mise à disposition des produits surgelés ; le stockage de masse étant sous-traité à une entreprise spécialisée disposant de chambres froides négatives.
 - **6 véhicules** de transport dont **4 frigorifiques**.
 - Du **matériel de manutention** (2 chariots élévateurs, 3 palettiseurs gerbeurs et 9 transpalettes dont 4 peseurs).
 - **255 m² de bureaux et salles de réunion** facilitant l'organisation de formations à destination de nos Associations Partenaires.
-

Ressources financières

Les comptes de la Banque Alimentaire des Alpes-Maritimes sont publiés dans le **Rapport du Trésorier**. (*voir ce document*)

Distribuer

Des besoins toujours croissants



1 700 tonnes distribuées

soit 3,4 millions de repas

(25 % de plus qu'en 2014)

- **D'une valeur de 5,65 M€**
- **À 107 associations et CCAS partenaires**
- **Sur 37 communes du département**

Organisation de la Distribution

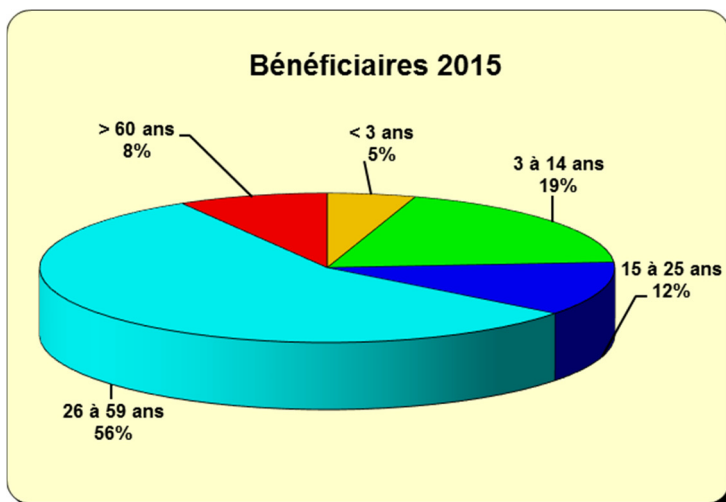
- La Banque Alimentaire ne distribue pas directement aux personnes en difficulté ; elle distribue, tout au long de l'année, à son réseau d'associations et CCAS partenaires assurant la proximité avec les personnes défavorisées.
- Suivant l'organisation de chaque association, ces produits :
 - servent à préparer des **repas** distribués dans la rue ou dans des locaux qui deviennent des lieux de convivialité,
 - permettent de confectionner des **colis** pour les familles nécessiteuses,
 - sont cédés dans des **épiceries sociales** à 10% environ du prix pratiqué dans la distribution, afin d'aider les démunis dans leur parcours de réinsertion sociale.
- La distribution est faite équitablement en fonction des besoins de chaque association, de son organisation, du nombre de bénéficiaires et de sa fréquence de passage.

Associations partenaires

20 CCAS, **14** délégations de la **Croix Rouge**, **6** Sociétés ou Conférences **St Vincent de Paul** (SSVP - CSVP), et **67** autres **associations** sont aujourd'hui adhérentes partenaires de la Banque Alimentaire des Alpes-Maritimes.

Si 37 communes du département sont couvertes par ces associations, 6 communes représentent à elles seules 80% du tonnage distribué :

- **Nice**, avec **1 078 tonnes**, représente **63 %** du total.
- **Menton**, **Cannes**, **Saint Laurent du Var**, **Antibes** et **Grasse**, avec **45 à 75 tonnes**, représentent chacune de **3 % à 5 %** du volume total distribué.



31 000 bénéficiaires

17 % de plus qu'en 2014

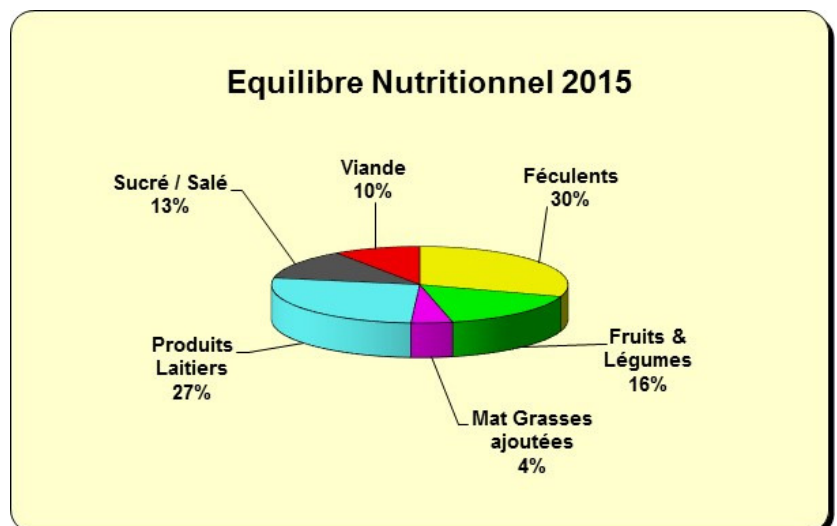
En 2015, nos Associations et CCAS partenaires ont fourni une aide alimentaire à :

- **17 400 adultes**, souvent avec enfants ; la plupart d'entre eux disposant d'un domicile (salariés pauvres ou en recherche d'emploi).
- **7 400 bébés et enfants** de moins de 14 ans de ces familles.
- **3 600 jeunes** de 15 à 25 ans (étudiants, en recherche d'un premier emploi ou emploi précaire).
- **2 600 personnes âgées** de plus de 60 ans (retraites ou pensions de réversion insuffisantes).

La Banque Alimentaire attache un soin particulier à fournir **une alimentation équilibrée**.

Pour nous rapprocher de l'idéal préconisé par le Plan National Nutrition Santé (PNNS) nous devrions distribuer :

- **Plus de fruits & légumes (33 %)**
- **Plus de viande (12 %)**
- **Moins de sucré / salé (2,5%)**



C'est en particulier ce souci de se rapprocher de la distribution idéale qui nous a amenés à diversifier nos sources d'approvisionnement et à faire de gros efforts de prospection auprès des grandes surfaces de distribution pour obtenir plus de fruits et légumes frais, de laitages et de viande.

Animer

Réunions statutaires

- Une **Assemblée Générale Ordinaire** de la Banque Alimentaire des Alpes-Maritimes s'est tenue le 15 Avril 2015.
- 4 réunions du **Conseil d'Administration** se sont tenues les 10 mars, 15 avril, 1 Octobre et 10 décembre 2015.
- Des réunions du **Bureau**, élargies aux divers responsables d'activités et de commissions, sont organisées presque toutes les semaines.

Toutes ces réunions font l'objet de comptes rendus qui sont archivés et sont consultables sur demande.

Relations avec les associations

La Banque Alimentaire n'est pas un simple distributeur de nourriture. Elle a aussi un rôle d'**accompagnement social** et de **formation** de nos associations et CCAS partenaires.

- **3 séances** de formation **Tous Acteurs de la Sécurité Alimentaire** (TASA) ont été dispensées en 2015 à **29 participants** de **17 associations** partenaires et à **7 bénévoles** de la Banque Alimentaire.
 - Installation du logiciel **Passerelle**, et formation des utilisateurs dans **10 associations** pour simplifier leur gestion et leur permettre de répondre aux exigences de l'Union Européenne et de l'État en matière de remontée d'informations.
-

Relations avec l'enseignement

Avec l'accord de l'Inspection d'Académie, une équipe d'une dizaine de bénévoles, souvent d'anciens enseignants, effectue des interventions d'éducation civique dans les établissements scolaires du département : écoles, collèges, lycées et enseignement supérieur du public et du privé.

En 2015, **35 000 élèves**, lycéens et étudiants de plus de **120 établissements** ont été sensibilisés aux valeurs de fraternité, de solidarité et de partage de la Banque Alimentaire.

Communication

- Information trimestrielle de nos **soutiens privés et publics** par notre **BA News 06** et le **BA Mag** de notre Fédération.
 - Relations régulières avec la **presse locale** qui se fait l'écho de notre activité, en particulier au moment de la Collecte Nationale
 - Publication régulière d'informations via notre **site internet**, le **Portail des Associations** de Nice et notre page **Facebook**
-

